



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Critérium du Dimanche Matin – Loisirs

REGLEMENT pour la Saison 2026/2027

Définition de la compétition :

Le critérium du dimanche matin est organisé sous le contrôle du DAF, selon les règlements de la FFF et réservé aux clubs régulièrement affiliés (Art. 11 des RG).

Chaque club admis à y participer déclare accepter le présent règlement.

Les ententes entre 3 clubs sont admises.

Déroulement de l'épreuve (partie Championnat) : 59 équipes engagées

Phase 1 : 8 rencontres en AR contre 4 équipes désignées par la Commission

Phase 2 : Idem phase 1 en tenant compte des résultats de la 1^{ère} phase

Qualification :

Chaque joueur participant au critérium doit être obligatoirement titulaire d'une licence Foot Loisir délivrée par la Ligue des Hauts de France en conformité avec les Règlements généraux et être âgé de 35 ans révolus.

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres.

En cas de non-utilisation de celle-ci, chaque responsable d'équipe devra présenter avant de disputer la rencontre le listing de ses licenciés, édité via foot clubs (onglet licences - éditions extractions – sélectionnez la catégorie de licence « loisirs » - cochez liste licences matches – validez – imprimez).

Vous pouvez également utiliser l'application Foot compagnon sur votre téléphone pour présenter les licences dématérialisées le jour de la rencontre.

Sans l'utilisation d'un des deux dispositifs ci-dessus, la rencontre ne pourra se dérouler.

Participation des joueurs :

Le nombre de joueurs mutés n'est pas limité.

Le changement de joueur est autorisé à tout moment → le remplacement est permanent.

Un joueur peut à tout moment de la rencontre prendre la fonction d'arbitre, celui-ci pouvant devenir joueur de champ.

En championnat, le nombre de joueurs pouvant participer à une rencontre est illimité.

Avec l'accord entre les clubs en présence, une rencontre peut se disputer en effectif réduit et dans ces conditions sur un terrain adapté à effectif réduit.



Cette formule n'est pas autorisée en Coupes – Challenges.

En Championnat et en Coupe, il est autorisé de faire participer 2 joueurs maximum licenciés loisirs, ayant participé au dernier match officiel de l'équipe immédiatement supérieure (aucun des autres équipes), si celle-ci joue dans les 48 heures entourant cette rencontre. Au-delà, aucun joueur ne peut participer à cette rencontre.

Organisation des épreuves :

Les matches se disputent le dimanche matin sur le terrain du premier nommé.
La durée du match est de 2 fois 45 minutes.

En coupe, il ne sera pas effectué de prolongations en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, mais directement une séance de tirs aux buts.
Le coup d'envoi de toutes les rencontres est fixé à 9h30.
Toutes les rencontres doivent être effectuées.

Dans le cas contraire, les rencontres seront considérées comme perdues pour les deux clubs (-1 point, par forfait sur le score de 3 buts à 0).

Changement d'heure, de lieu ou de jour :

Ces changements sont autorisés dès lors qu'il y a accord entre les clubs. Pour les reports ou l'avancement de rencontres, les clubs devront suivre la procédure officielle dans foot club : « demande de changement de match » afin d'en aviser le DAF, et que ce dernier puisse valider et officialiser les modifications.

Forfait :

Le forfait général d'une équipe du club considérée hiérarchiquement supérieure n'entraîne pas le forfait de l'équipe engagée en critérium/Loisirs.
Concernant les forfaits, il est adopté le règlement des championnats seniors classiques, à savoir :
« Une équipe déclarant forfait trois fois au cours des championnats est déclarée forfait général »

Accessions et descentes :

Aucune montée ni descente

Discipline de police des terrains :

Tout joueur exclu du terrain doit adresser un rapport au district.

Arbitrage :

Des arbitres officiels peuvent être désignés par la commission des arbitres. Les frais seront supportés par moitié entre les 2 équipes.



Règlement des coupes :

Les rencontres se disputeront comme les autres matches le dimanche matin à 9 h 30.

→ Phase de poule :

Chaque équipe dispute 4 rencontres (2 à domicile, 2 à l'extérieur).

Calcul des points :

Match gagné : 3 pts

Match nul avec victoire aux tab : 2 pts

Match nul avec défaite aux tab : 1 pt

Match perdu : 0 pt

→ A l'issue de cette phase de poule, un classement est établi selon les critères suivants :

Critère 1 : Nombre de points

Critère 2 : Goal Average particulier si toutes les équipes ex-quo se sont rencontrées

Critère 3 : Goal Average général

Critère 4 : Meilleur attaque

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place disputeront les 8^{ème} de finale du Challenge Elie

Les équipes classées de la 17^{ère} à la 32^{ème} place disputeront les 8^{ème} de finale du Challenge Demarest

Tout forfait entraîne la non-participation aux 8^{ème} de finale

Des arbitres officiels seront désignés par la CDA à partir des 8èmes de finales. Les frais d'arbitrage seront supportés par le club recevant.

En cas d'absence de l'arbitre désigné, priorité à un arbitre auxiliaire du club RECEVANT puis à un arbitre auxiliaire du club VISITEUR. Au-delà, un tirage au sort désignera l'arbitre.

Lieu des rencontres : chez les clubs s'étant déplacés au tour précédent sinon chez le premier tiré au sort ou chez le club positionné sur la ligne supérieure dans le tableau final.

En cas de couleurs de maillots identiques, c'est le club recevant qui devra en changer.

Pour les Finales des Challenges Cyril ELIE et Jean Claude DEMAREST, 16 joueurs maximum peuvent être inscrits sur la feuille de match et tous peuvent participer à la rencontre avec changement permanent.

Lieu des finales :

Il sera fait un appel à candidature pour déterminer le lieu de ces 2 finales.

Numérotation :

La numérotation des maillots, ainsi que la participation au début de la rencontre sont laissées au libre choix de chaque club.

Pour les Finales des Challenges Elie et Demarest, les joueurs débutant la rencontre porteront les numéros de 1 à 11.



Appels et réclamations :

Les réclamations et appels sont introduits selon les conditions prévues dans les Règlements Généraux de la FFF.

Divers :

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité.

Chauny le 07 septembre 2026



17, RUE VOLTAIRE BP 35 - 02302 CHAUNY CEDEX
TELEPHONE : 03 23 40 31 31 – TELECOPIE : 03 23 39 55 47
SIRET : 78017347200025 – APE 931 2Z

